

**ARRETE MUNICIPAL**

Objet :

**Voie en agglomération**  
**Interdiction au plus de 12 tonnes**

Le Maire de la Commune de BRAINS

VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

VU le Code de la Route,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière Livre I « signalisation de prescriptions » approuvée par l'arrêté du 6 Novembre 1992,

CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre les dispositions réglementaires destinées à assurer la sécurité publique et par conséquent réduire le tonnage sur certains axes communaux,

**ARRETE :**

Article 1. Cet arrêté abroge l'arrêté N° AGP/2025/007.

Article 2 La circulation est interdite rue des Arcis aux véhicules de plus de 12 tonnes sauf livraison, desserte, et véhicules de service comme le ramassage des ordures ménagères.

Article 3. Toutes les dispositions contraires et antérieures à celles définies dans le présent arrêté sont abrogées.

Article 4. La signalisation conforme aux présentes dispositions et à la réglementation en vigueur sera mise en place et entretenue par le gestionnaire de voirie. Les présentes mesures seront effectives dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Article 5. Les infractions aux présentes règles seront poursuivies conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 6. Conformément à l'article R421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 7. Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur du Pôle sud-ouest, Monsieur de chef de la Gendarmerie de Bouaye, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

**Publié à la Mairie de Brains le 09 août 2025**

Fait à Brains le 06 aout 2025.

**Le Maire,**  
**Laure BESLIER**

